

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1185 portant contingentement des eaux de vie fines étrangères en 1938.

n° 1185

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 493 du 31/12/1937

Date de publication
22 décembre 1937

Date du numéro
31 décembre 1937

TEXTE INTÉGRAL

la quantité maximum d'eaux-de-vie fines étrangères à admettre, en 1938, à la consommation locale, est fixée à cent soixante-quatorze hectolitres.